

## RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport que nous avons établi au titre du sinistre en référence.

Nous en avons transmis copie à votre assuré.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

### VEHICULE : Camionnette fourgon

N° de la formule du CI : 2020CS05994	Genre : CTTE
Immatriculation : FR-027-LC	Carrosserie : FOURGON
Marque : RENAULT	En. : G
Modèle : MASTER III CABINE A Master Confort F350	
Type : N10RENCTA526016	Puiss. : 8 CV
N° de Série : VF1 MA0001 65539820	Pl.Ass. : 3
1ère mise en circ. le : 17/07/2020	Couleur : Blanc vernie
Date certificat : 17/07/2020	
Kilométrage : 113 506 Km (relevé) / Km (retenu)	
PTAV : 1.97 T	PTAC : 3.50 T
Usures des pneus : Essieu 1 : Int G 20%, Int D 20% Essieu 2 : Int G 20%, Int D 20%	
Date de validité du contrôle technique : 21/07/2026	

Véhicule examiné avant travaux le 02/12/2025

PIECES COMMUNIQUEES : Constat amiable (copie), Ordre de mission (original), Carte grise (copie).

SINISTRE CONSTATE : collision avec un véhicule

DOMMAGE IMPUTABLE : collision avec un véhicule Choc à l'avant à 0°

DOMMAGE NON IMPUTABLE : Etat général Dommage sur l'ensemble

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 8 715,00 € HTVA (10 458,00 € TVAC). Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

### EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 7 500,00 € HTVA (9000,00 € TVAC)

Valeur après sinistre : 2 392 € HTVA

Déférence des valeurs : 5 108,00 €

La valeur avant sinistre retenue a été estimée HTVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de son genre (Camionnette), de ses conditions d'achat (Crédit bail - L.O.A.).

Nous avons procédé à un appel d'offres auprès de professionnels du négoce des véhicules accidentés pour la vente éventuelle du véhicule en l'état.

**Nous sommes sans réponse à nos courriers attirant l'attention du propriétaire sur l'importance des dommages subis par son véhicule.**

### Véhicule économiquement irréparable

Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-2 du Code de la Route s'appliquent.

Ce véhicule est techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Conformément aux dispositions de l'article L 327-3 du Code de la Route (arrêté du 3 avril 1998), la préfecture du lieu d'immatriculation doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement, sauf s'il s'agit d'un VE.

Dans le cadre de l'article susvisé, nous sommes en mesure de suivre les travaux de remise en état. Il s'agirait d'une mission distincte et rémunérée à ce titre. Elle devrait nous parvenir avant le début des travaux.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, les 02/12/2025 à 17:48 et 02/12/2025 à 17:48, au numéro suivant: 0610183284.

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés car il est VEI réparable (articles L 327-1 à L 327-3 du

code de la Route), cependant il n'est pas déclaré VGE.  
TVA récupérable = Oui

Nous avons informé le 03/12/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
C	CONDENSEUR DE CLIMATISATION	798,02	1	2
CP	CAPOT-MOTEUR	596,29	1	2
C	ECHANGEUR AIR-AIR	591,75	1	2
C	RADIATEUR DE REFROIDISSEMENT SUPPLEMENT	589,75	1	2
C	RADIATEUR DE REFROIDISSEMENT MOTEUR	589,75	1	2
C	CALANDRE	503,89	1	2
C	PROJECTEUR D D	480,75	1	2
C	FACADE AV	413,85	1	2
C	PROJECTEUR G G	405,31	1	2
C	PARE-CHOCS AV	336,91	1	2
CP	AILE AV D D	262,35	1	2
C	TRAVERSE DE PARE-CHOCS AV	238,88	1	2
C	AILE AV G G	232,20	1	2
F	RECHARGE CLIM R1234YF	230,00	1	2
C	LOT DE SUPPORTS DE PARE-CHOCS AV	174,75	1	2
C	DEFLECTEUR D'AIR SUPERIEUR G DE FACADE G	160,20	1	2
C	DEFLECTEUR D'AIR SUPERIEUR D DE FACADE D	159,85	1	2
C	GRILLE DE PARE-CHOCS AV	132,88	1	2
C	GACHE DE CAPOT-MOTEUR	108,20	1	2
CP	CHARNIERE G DE CAPOT-MOTEUR G	91,19	1	2
CP	CHARNIERE D DE CAPOT-MOTEUR D	91,19	1	2
C	SERRURE DE CAPOT-MOTEUR	87,41	1	2
C	FIXATION SUPERIEURE D DE FACADE AV D	55,94	1	2
C	FIXATION SUPERIEURE G DE FACADE AV G	55,85	1	2
C	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT	35,00	1	2
C	PLAQUE D'IMMATRICULATION AV	11,50	1	2
T	CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT VIDANGE		1	2
T	ESSAI REDUIT SUR ROUTE CONTROLE		1	2
P	AILE AV G PEINT. CLASSE 0		1	2
D	LOT DE CAPTEURS D'AIDE AU STATIONNEMENT		1	2
T	CHARNIERES DE CAPOT-MOTEUR ECHANGE		1	2
P	PEC Peinture choc 1		1	2

#### MAIN D'OEUVRE

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl. Redressage	8.0			
Total Heures	8,0			7.5
Taux Horaire	61,45	61,45	75,00	61,45
Forfait		230,00		

#### MONTANTS

MAIN D'OEUVRE	1 182,53
PIECES	(tva 20,00%) 7 203,66
INGREDIENTS DE PEINTURE	(43,79 €/H) 328,43
TOTAL HTVA	8 714,62
<b>MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)</b>	<b>10 457,58</b>

#### DEDUCTIONS

TVA (Usuelles)	1 742,96
<b>TOTAL A CHARGE ASSURÉ (2)</b>	<b>1 742,96</b>

<b>MONTANT APRES DEDUCTIONS(1-2)</b>	<b>8 714,62</b>
<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENU</b>	<b>8 715,00</b>

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT 10 jours

SELON GARANTIE CONTRACTUELLE	Act	Mt Pièces remisé HT	Taux dépré.	Mt pièces déprécié HT	Mt MO HT	Mt Ing. Peint. HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
PORTE-BATTANTE AR D D								
PORTE COULISSANTE D D								
PARE-CHOCS AR CENTRAL								
RETRORVISEUR D D								
PARE-CHOCS AR G G								
PROTECTEUR DE PORTE COULISSANTE D								
AILE AV G G	CP	1 499,28		1 499,28	264,24	135,75	1 899,26	2 279,12
PROTECTEUR DE PORTE-BATTANTE AR D	CP	1 314,09		1 314,09	387,14	201,43	1 902,66	2 283,19
D C		390,98		390,98	55,31		446,29	535,54
MONOGRAMME DE MARQUE AR C		308,05		308,05	30,73		338,78	406,53
REPETITEUR DE RETROVISEUR D D	C	272,06		272,06			272,06	326,47
MIROIR DE RETROVISEUR D D	C	266,40		266,40			266,40	319,68
PROTECTEUR AR D'AILE AR G G	CP	232,20		232,20	61,45	30,65	324,30	389,16
FEUILLE D'ETANCHEITE AR DE PORTE C		178,58		178,58			178,58	214,30
COULIS D C		112,73		112,73			112,73	135,28
FILTRE A HUILE C		90,85		90,85			90,85	109,02
HUILE MOTEUR C		84,97		84,97			84,97	101,96
PASSAGE OUTIL DIAGNOSTIC C		76,14		76,14			76,14	91,37
INITIALISATION C		48,48		48,48			48,48	58,18
PANNEAU DE COTE G PARTIE AV C		20,69		20,69	18,44		39,13	46,95
SECTION BAS G C		70,00		70,00	43,02		113,02	135,62
PANNEAU DE COTE G PARTIE AV T					22,50		22,50	27,00
SECTION BASG R					307,25		307,25	368,70
PANNEAU DE COTE D PARTIE AV P					30,73	21,90	52,62	63,14
SECTION SOU D R					184,35		184,35	221,22
PANNEAU DE COTE D PARTIE AV P					30,73	21,90	52,62	63,14
SECTION SOU D R					92,18		92,18	110,61
HAUT DE CAISSE G REMISE EN ETAT G P					110,61	78,82	189,43	227,32
HAUT DE CAISSE G PEINT. CLASSE 2 G R					122,90		122,90	147,48
HAUT DE CAISSE D REMISE EN ETAT D P					110,61	78,82	189,43	227,32
HAUT DE CAISSE D PEINT. CLASSE 2 D R					92,18		92,18	110,61
BAS DE CAISSE D REMISE EN ETAT D P					49,16	35,03	84,19	101,03
BAS DE CAISSE D PEINT. CLASSE 2 D R					30,73		30,73	36,87
PORTE AV G REMISE EN ETAT G P					159,77	113,85	273,62	328,35
PORTE AV G PEINT. CLASSE 2 G D					12,29		12,29	14,75
PROTECTEUR DE PORTE AV G D					43,02		43,02	51,62
DEPOSE/POSE G D					12,29		12,29	14,75
POIGNEE EXTERIEURE DE PORTE AV G R					184,35		184,35	221,22
DEPOSE G P					49,16	35,03	84,19	101,03
RETRORVISEUR G DEPOSE/POSE G R					245,80		245,80	294,96
HAUT DE CAISSE G PARTIE AV REMISE EN ET G P					178,21	126,99	305,20	366,24
HAUT DE CAISSE G PARTIE AV PEINT CLASS G					104,47	74,44	178,91	214,69
PANNEAU DE COTE AR D REMISE EN ETAT D								
PANNEAU DE COTE AR D PEINT. CLASSE 2 D								
PEC Peinture choc 2								
Total catégorie							8 953,67	10 744,41